



Procédure facilitée

(Mission officielle avec note verbale du Ministère des Affaires Etrangères Tunisien, invitation par une Organisation Internationale à Genève, invitation par la Confédération Suisse, titulaires de passeport diplomatique soumis à l'obligation d'un visa, etc.)

- Passeport** dont la validité est supérieure à 3 mois après la date de sortie de la zone Schengen et qui comporte au minimum 2 pages vierges visa
- Copie du passeport ou du document de voyage** (la page avec la photo, les données personnelles et la signature)
- Copie de la carte de séjour définitive** pour les non-tunisiens
- 2 photos** identiques type passeport récentes (maximum 6 mois) sur fond blanc
- Copies des 3 derniers visas Schengen** (si existants)
- Demande de visa** dûment remplie et signée
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
- Lettre d'invitation signée** (en anglais, allemand, français ou italien) de l'hôte/de l'organisation invitante en Suisse
- Copie de la pièce d'identité suisse ou du permis de séjour suisse de l'hôte** (pour les personnes physiques)
- Assurance voyage** valable pour la durée du séjour (+ 15 jours) et valable dans tous les pays Schengen couvrant la somme minimale de 30 000 € ainsi que les frais de rapatriement dans le pays d'origine.
- Formulaire « Déclaration de consentement à l'acheminement par courrier ... »** (annexe 4, voir site internet) à remplir personnellement par le requérant

L'un des documents supplémentaires suivants doit être présenté :

- **Ordre de mission** avec informations concernant les frais de voyage et de séjour
- **Note verbale** du ministère des affaires étrangères avec informations concernant les frais de voyage et de séjour

Frais :

Certaines catégories bénéficient de la gratuité des frais de visa

Frais de service VFS Global + l'équivalent en dinar tunisien de :

- 60 € par adulte
- 35 € pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans
- moins de 6 ans : gratuit.

Attention : Les frais de service de VFS Global sont en tout cas dus

Informations importantes :

Les documents en arabe doivent être traduits dans une langue officielle suisse (allemand, français, italien) ou en anglais. Une copie du document en arabe est à rajouter au dossier.

N'envoyez aucun document directement à l'Ambassade.

L'Ambassade se réserve le droit de :

- exiger des documents supplémentaires.
- transmettre une demande de décision ou d'approbation aux autorités en Suisse (déclaration de prise en charge).
- convoquer les requérants à un entretien ou pour prise des empreintes digitales (par exemple, si celles existantes ne peuvent pas être copiées).
- modifier cette information sans préavis.

Le seul partenaire officiel de l'Ambassade est VFS Global. Aucune relation d'affaire n'est entretenue avec d'autres sociétés/compagnies.

Une demande de visa doit être introduite au moins quinze jours avant la visite projetée et ne peut pas être introduite plus de trois mois avant le début de la visite prévue. Il appartient au requérant de prendre les précautions nécessaires pour respecter les délais. Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous bien à l'avance. Un rendez-vous peut également être obtenu via VFS Global pour déposer votre demande directement auprès de l'Ambassade de Suisse à Tunis. Les ressources en personnel étant restreintes, le délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous est souvent considérablement plus long qu'auprès de VFS Global.

Le délai de traitement pour les demandes de visas Schengen est de huit à quinze jours ouvrables. Ces indications ne sont pas garanties et varient selon les circonstances.

Aucune information ne sera communiquée par l'Ambassade de Suisse sur le statut d'une demande de visa Schengen avant l'échéance du délai de traitement mentionné.

Le fait de déposer tous les documents susmentionnés ne garantit pas l'établissement du visa.